

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile Essentielle d'Eucalyptus Globulus Bio**
Code du produit : BIO20613.
N°CAS : 84625-32-1.
N°CE : 283-406-2.
Nom botanique : Eucalyptus globulus Labill.
Nom INCI : Eucalyptus Globulus Leaf/Twig Oil.
N°FEMA : 2466.
N°CoE : 185.
N° enregistrement REACH : 01-2119978250-37-xxxx.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Alimentaire.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GALEO CONCEPT
La Cité du Végétal
14F Route de Grillon
84600 VALREAS - FRANCE
Tél : +33 (0)4 26 48 79 50– Fax : +33 (0)426487951.
Email de la personne responsable : reglementaire@galeoconcept.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226
Asp. Tox. 1 H304
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1 H317
Eye Irrit. 2 H319
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H : voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.

Identificateur de danger : 1,8 Cineol (CAS : 470-82-6), α -pinène (CAS : 80-56-8), Limonène (CAS : 5989-27-5), 1-isopropyl-4-méthylbenzene (CAS : 99-87-6).

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

	H315 - Provoque une irritation cutanée.
	H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
	H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) – Généraux	: P102 – Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence (CLP) – Prévention	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
Conseils de prudence (CLP) – Intervention	: P301+P310+P331 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. NE PAS faire vomir. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau & savon. P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette) P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,8 Cineol	CAS : 470-82-6 CE : 207-431-5 N° enregistrement REACH : 01-2119967772-24-XXXX	50 - 100	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317
α pinene	CAS : 80-56-8 CE : 201-291-9 N° enregistrement REACH : 01-2119519223-49-XXXX	10 - 25	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Limonène	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 N° enregistrement REACH: 01-2119529223-47-xxxx	2,5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
1-isopropyl-4-methylbenzene	CAS : 99-87-6 CE : 202-796-7	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H331 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
β pinène	CAS : 127-91-3 CE : 204-872-5 N° enregistrement REACH : 01-2119519230-54-XXXX	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
α Terpinéol	CAS : 98-55-5 CE : 202-680-6 N° enregistrement REACH : 01-2119980717-23-XXXX	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
α-phellandrene	CAS : 99-83-2 CE : 202-792-5	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
γ-terpinène	CAS : 99-85-4 CE : 202-794-6 N° enregistrement REACH : 01-2120780478-40-XXXX	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Repr.2, H361 Aquatic Chronic 2, H411
Myrcene	CAS : 123-35-3 EINECS : 204-622-5 N° enregistrement REACH : 01-2119514321-56-XXXX	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
4-Terpineol	CAS : 562-74-3 CE : 209-235-5 N° enregistrement REACH : 01-2120748638-40-XXXX	0 – 2,5	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT-SE3, H336
Camphene	CAS : 79-92-5 CE : 201-234-8 N° enregistrement REACH : 01-2119446293-40-XXXX	0 – 2,5	Flam. Liq. 2, H228 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 1, H410
Terpinolène	CAS : 586-62-9 CE : 209-578-0	0 – 2,5	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
α -terpinène	CAS : 99-86-5 CE : 202-795-1	0 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Geranyl acetate	CAS: 105-87-3 CE : 203-341-5 N° enregistrement REACH : 01-2119973480-35-XXXX	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Borneol	CAS : 507-70-0 CE : 208-080-0	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411
3-methylbutyraldehyde	CAS: 590-86-3 CE: 209-691-5	0 – 2,5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT-SE3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Geraniol	CAS : 106-24-1 CE : 236-719-3 N° enregistrement REACH : 01-2119552430-49-XXXX	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam.1, H318
β Caryophyllène	CAS : 87-44-5 CE : 201-746-1 N° enregistrement REACH: 01-2120745237-53-XXXX	0 – 2,5	Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317
Linalool	CAS : 78-70-6 CE : 201-134-4 N° enregistrement REACH : 01-2119474016-42-XXXX	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Citral	CAS : 5392-40-5 CE : 226-394-6 N° enregistrement REACH : 01-2119462829-23-XXXX	0 – 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë :

Dénomination	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	ETA
1,8 Cinéol	CAS : 470-82-6 CE : 207-431-5 N° enregistrement REACH : 01-2119967772-24-XXXX		Orale : ETA = 2480 mg/kg
α -pinène	CAS : 80-56-8 CE : 201-291-9 N° enregistrement REACH : 01-2119519223-49-XXXX	M = 1	Orale : LD ₅₀ = 3 700 mg/kg PC Cutanée : LD ₅₀ > 5 000 mg/kg PC
Limonène	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 N° enregistrement REACH : 01-2119529223-47-xxxx	M = 1	Orale : ETA = 4 400 mg/kg PC Cutanée : ETA > 5 000 mg/kg PC
α -Terpinéol	CAS : 98-55-5 CE : 202-680-6 N° enregistrement REACH : 01-2119980717-23-XXXX		Orale : ETA = 4 300 mg/kg
α -phellandrene	CAS : 99-83-2 CE : 202-792-5	M = 1	
4-Terpineol	CAS : 562-74-3 CE : 209-235-5 N° enregistrement REACH : 01-2120748638-40-XXXX		Orale : ETA = 1 300 mg/kg PC
Camphene	CAS : 79-92-5 CE : 201-234-8 N° enregistrement REACH : 01-2119446293-40-XXXX	M = 1	
Terpinolène	CAS : 586-62-9 CE : 209-578-0	M = 1	Orale : ETA = 3 775 mg/kg
3-methylbutyraldehyde	CAS: 590-86-3 CE: 209-691-5		Orale : ETA = 2 534 mg/kg
Linalool	CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4 N° enregistrement REACH: 01-2119474016-42-xxxx		Orale : LD ₅₀ = 2 790 mg/kg PC Cutanée : LD ₅₀ = 5 610 mg/kg PC

Informations sur les composants :

Textes des phrases H : voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égoûts. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustible (sable, terre). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et fuites doivent rester à disposition. Utiliser des lampes et des équipements électriques protégés contre les explosions. Utiliser les transferts en circuit fermé lorsque cela est possible. Avant et pendant le transfert, diriger l'électricité statique en mettant à la terre les équipements. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et du gel. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Gants de protection.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide.
- Couleur : Non précisé.
- Odeur : Non précisé.
- pH : Aucune donnée disponible.
- Point d'éclair : 44°C.
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables.
- Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible.
- Densité relative : 0,905 – 0,925.
- Solubilité : Insoluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible.
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible.
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1,460 – 1,475.
Pouvoir rotatoire : +1° à 8°.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposée à des températures élevées, la substance peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec des étincelles, les flammes, de la chaleur, les rayons directs du soleil, les températures élevées ou extrêmement basses. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.
Cancérogénicité : Non classé.
Toxicité pour la reproduction : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances présentant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	1197
N° ONU (IATA)	:	1197
N° ONU (IMDG)	:	1197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport	:	EXTRAITS LIQUIDES
Description document de transport	:	UN 1197 EXTRAITS LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR)	:	3
Étiquettes de danger (ADR)	:	3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	III
--------------------------	---	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	oui
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	F1
Dispositions spéciales (ADR)	:	601
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Quantités limitées (LQ) (ADR)	:	5L
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Danger n°(code Kemler)	:	30
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	D/E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

- Règlement REACH 1907/2006 – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : ce produit ne contient aucune substance répertoriée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance concernée.
- Règlement REACH 1907/2006 – Annexe XVII – restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certaines et de certains articles dangereux : ce produit ne contient aucune substance concernée.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Acute tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT-SE3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

· **Acronymes et abréviations:**

FDS UE (Annexe II REACH)

Quick-FDS [21325-61318-11830-013107] - 2026-05-20 - 17:01:33